

Projet d'amélioration des pratiques en prévention du suicide au Québec

Feuille d'information, N° 5, juin 2012

LE VENT DANS LES VOILES

Plus des trois quarts des régions du Québec ont amorcé la démarche d'implantation des bonnes pratiques en prévention du suicide. Le MSSS a communiqué avec les relayeurs régionaux de toutes les régions afin d'entamer la planification de la démarche avec eux. Seules cinq régions n'ont pas encore tenu de rencontre régionale de démarrage.



FACILITER L'IMPLANTATION DES BONNES PRATIQUES POUR MIEUX PRÉVENIR LE SUICIDE DE LA POPULATION : RÔLES PROPOSÉS AUX RELAYEURS RÉGIONAUX ET LOCAUX

À la demande de certaines personnes et à la lumière des expériences vécues jusqu'à présent, nous dégageons certaines conditions qui peuvent être mises en place par les relayeurs identifiés dans chacune des régions. Rappelons que les **relayeurs régionaux** proviennent des agences de santé et de services sociaux et que les **relayeurs locaux** sont issus des centres de santé et de services sociaux.

Avant l'implantation

Les **relayeurs régionaux** peuvent échanger avec les acteurs régionaux et locaux œuvrant auprès de clientèles vulnérables au suicide pour :

- sensibiliser à l'importance de la prévention du suicide au Québec et annoncer le projet d'implantation des bonnes pratiques;
- présenter certaines des stratégies déployées comme les ateliers pour les gestionnaires et la formation accréditée pour les intervenants *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques*;
- exposer la cohérence entre ce projet, les orientations nationales et les exigences d'agrément des établissements du réseau;
- identifier, en collaboration avec les directions générales des CSSS, des relayeurs locaux dans chacun des CSSS qui assumeront le leadership local de la démarche;
- débiter les discussions entourant le déploiement de la formation pour les intervenants en collaboration avec les directeurs généraux des organisations qui offrent la formation et les relayeurs locaux.

Avant l'atelier pour les gestionnaires, les **relayeurs locaux** peuvent :

- informer les gestionnaires de leur CSSS du projet d'implantation des bonnes pratiques en prévention du suicide;
- identifier et mobiliser les gestionnaires des organisations partenaires afin qu'ils participent à l'atelier;

- orchestrer la logistique entourant l'atelier (ex. : identifier la date, le lieu, etc.);
- identifier, en collaboration avec le relayeur régional, l'instance qui sera porteuse de l'atteinte des objectifs du plan d'action local et concerté élaboré lors de l'atelier;
- en collaboration avec l'ASSS, le centre de prévention du suicide et ses partenaires, élaborer le plan de formation qui identifiera les intervenants du CSSS et des organisations partenaires qui suivront la formation;
- s'assurer d'avoir un portrait local en matière de suicide.

Pendant l'implantation

Les **relayers régionaux** peuvent :

- soutenir chacun des relayers locaux dans la préparation de l'atelier pour les gestionnaires;
- assister aux ateliers pour les gestionnaires afin d'obtenir une vue d'ensemble des plans d'action développés et pour identifier les éléments communs à la région et ceux spécifiques aux territoires locaux.

Pendant l'atelier pour les gestionnaires, les **relayers locaux** peuvent :

- faire une brève introduction à l'atelier pour les gestionnaires (ex. : rappel de l'importance d'agir en prévention du suicide, rappel concernant le plan d'action et sur l'instance qui en portera l'atteinte des objectifs du plan d'action local et concerté qui sera élaboré pendant l'atelier);
- participer activement à l'atelier pour les gestionnaires;
- noter les objectifs du plan d'action qui seront identifiés lors de l'atelier ou identifier une secrétaire.

Après l'implantation

Les **relayers régionaux** peuvent :

- soutenir les relayers locaux dans l'atteinte des objectifs des plans d'action en stimulant les échanges entre eux;
- contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux et locaux en assurant un suivi de l'évolution du dossier.

Après l'atelier pour les gestionnaires, les **relayers locaux** peuvent :

- acheminer le plan d'action aux gestionnaires présents à l'atelier;
- favoriser l'atteinte des objectifs du plan d'action en collaboration avec l'instance qui en sera porteuse;
- assurer le suivi continu de ce dossier.

Ce feuillet a été produit par :

- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** : Marthe Hamel et Stéphane Ruel
- **Centre de santé et de services sociaux — Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke** : Johanne Archambault, Julie Lane et Marilène Lessard
- **Association québécoise de prévention du suicide** : Bruno Marchand et Kim Basque
- **Suicide Action Montréal** : André Landry et Véronique Landry

Pour recevoir les prochains numéros de ce feuillet, joindre :

Marilène Lessard
 CSSS-IUGS
 819 780-2220 poste 47102
 mlessard.csss-iugs@sss.gouv.qc.ca
 ISSN 1927-4734 (imprimé)
 ISSN 1927-4742 (en ligne)